Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/03/18	05/03/18	2018-3074.

1. Intitulé du projet

Augmentation de la production d'un site industriel dans une zone d'activités sur la commune de Sèvremoine (Saint Germain sur Moine - 49). Passage du régime ICPE de déclaration à autorisation. La société MDP exploite une activité d'usinage de bois et une activité d'application et de séchage de vernis sur des panneaux de bois.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: MDP

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: DABIREAU Pascal, Gérant de la société

RCS / SIRET |4|3|5| |0|4|9| |1|4|3| |0|0|0|2|5| Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Catégorie1° a)	Augmentation de capacité de l'activité d'usinage de bois (Enregistrement) et d'une activité d'application/séchage sur vernis (Autorisation) pour les rubriques ICPE : - 2410-1 : Ateliers où l'on travaille le bois - 2940-2-a : Ligne de vernissage et séchage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitation du site se fera dans un premier temps sous le régime de la déclaration (dossier déposé en octobre 2017). Le projet consiste en l'augmentation de l'activité par rapport à la déclaration initiale. La surface de la parcelle s'élève à 27406 m2.
Le bâtiment présentera une emprise au sol de 9558 m^2, et une hauteur maximum de 9,5 m.
Les différentes activités présentes au sein du site seront les suivantes :
- Réception et stockage de panneaux de bois brut,
- 7 centres d'usinage du bois,
- 2 lignes de vernissage,
- Poste de préparation des vernis,
- Stockage de liquides inflammables,
- Stockage de produits finis avant expédition.

Le site comportera également :
- 3 systèmes de filtration de poussières de bois avec bennes de récupération étanches,
- 4 compresseurs d'air,
- une chaudière.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'augmentation des capacités de ce bâtiment industriel se fait dans le cadre du développement des activités de MDP.
MDP souhaite disposer d'un outil de production moderne, accroître ses activités.
Le terrain est situé dans une zone industrielle à proximité immédiate de la voie express RN249.
Ce projet permettra ainsi de maintenir la compétitivité de MDP, et d'embaucher une dizaine de personnes d'ici 2018.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un permis de contruire a été déposé en 2017 dans le cadre du dossier de déclaration (octobre 2017).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société MDP exploite des activités d'usinage de bois et d'application et de séchage de vernis sur des panneaux de bois, utilisés pour la fabrication d'aménagement pour véhicules utilitaires.

Le site d'implantion est situé dans la zone d'activités Le Val de Moine, à proximité immédiate de la RN249.

Les différentes activités présentes au sein du site seront les suivantes :
- Réception et stockage de panneaux de bois brut,
- 7 centres d'usinage du bois,
- 2 lignes de vernissage,
- Poste de préparation des vernis,
- Stockage de liquides inflammables,
- Stockage de produits finis avant expédition.

Le site comportera également :
- 3 systèmes de filtration de poussières de bois avec bennes de récupération étanches,
- 4 compresseurs d'air.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation pour la rubrique 2940-2-a et à enregistrement pour la rubrique 2410-1 selon la nomenclature des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet	9558 m²
Hauteur maximale du projet	9,5 m
Voirie lourde à créer	3175 m²
Voirie légère à créer	2110 m²
Airé béton et stabilisé à créer	330 m2 + 1995 m²
Allée piétonne	170 m²
Espaces verts	9749 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Zone d'activités Le Val de Moine 2
Saint Germain en Moine
49230 SEVREMOINE

Références cadastrale et parcelles :
ZH 250 p

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 1 °6 '24 "36 **Lat.** 47 °7 '21 "73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ °__ '__ "__ **Lat.** __ °__ '__ "__

Point d'arrivée : **Long.** __ °__ '__ "__ **Lat.** __ °__ '__ "__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au niveau de la zone d'implantation, aucune ZNIEFF n'a été observée. Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - Type 2 (n°520004458) Vallée de la Moine à 2 km environ au Sud - Type 2 (n°520012916) Etang de la Thevinière à 4 km au Nord - Type 2 (n°520004468) Vallée de l'Evre à 8 km au Nord-Est - Type 1(n° 520220030) Zones de bocage et d'extraction d'argile à 10 km au Nord
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection biotope (ABP) n'est recensé sur la commune de Sèvremoine. Les APB les plus proches concernent les Landes du Fuillet (FR3800506) à 13 km environ au nord du projet, l'étang du Pavillon (FR3800451) à 13 km au sud-est. Il s'agit de sites de surfaces réduites (<50 ha).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Ni la commune de Saint-Germain sur Moine (aujourd'hui Sèvremoine), ni les communes limitrophes ne font partie d'un Parc National ou d'un Parc Naturel Régional. Le PNR le plus proche se trouve à plus de 50 km environ à l'Est du site. Il s'agit du Parc Naturel Régional Loire Anjou Tourraine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État de la Maine et Loire a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014 (2ème échéance). Ce plan concerna les infrastructures routières du réseau national dans le département de Maine et Loire. La route concernée par ce plan et située à proximité du site est la route nationale 249.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Sèvremoine (Saint Germain sur Moine) est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRNi), approuvé par arrêté du préfet en date du 15/10/2008. Le projet de MDP ne se trouve pas sur les zones concernées par ce PPRI. La commune de Sèvremoine (Saint Germain sur Moine) n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont : - FR5212001 Marais de Goulaine à 20 km au Nord-Ouest - FR 5212002 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes à 25 km au Nord
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il n'y aura aucun prélèvement direct dans la ressource. Le site est relié au réseau public d'eau potable équipé par un compteur volumique et d'un disconnecteur. La consommation annuelle est estimée à 150 m3 environ.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet concerné par ce Cerfa consiste en l'augmentation de la production du site (passge du régime de déclaration à autorisation). La construction du bâtiment est régie par le dépôt du dossier de déclaration et du permis de construire d'octobre 2017.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet concerné par ce Cerfa consiste en l'augmentation de la production du site (passge du régime de déclaration à autorisation). La construction du bâtiment est régie par le dépôt du dossier de déclaration et du permis de construire d'octobre 2017.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site se trouve en zone industrielle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non au regard de la distance du site par rapport aux sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Selon le PPRN de la commune de Sèvremoine, le site MDP n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☒	☐ ☐	Le fonctionnement des installations de vernissage est à l'origine de l'émission de COV. En effets, les produits utilisés comportent des solvants qui peuvent être à l'origine d'émissions de COV. Les rejets seront traités afin de limiter les impacts sur le milieu naturel avec la mise en place de différents moyens de traitement : - 3 équipements d'aspiration pour les 2 lignes de vernissage - captage à la source pour les postes de menuiserie
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'activité engendrera la circulation des véhicules suivants : - 7 Poids lourds /jour - 60 véhicules légers/jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	La principale source de bruit sera la circulation des camions et véhicules légers sur le site (source de bruit ponctuelle). Les activités seront mises en œuvre à l'intérieur des bâtiments ou insonorisés, afin de limiter les émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Les seules sources potentielles d'odeur inhérentes à l'activité seraient liées aux émissions de COV par les 2 lignes de vernissage. Compte tenu des faibles émissions, des bonnes conditions d'émissions et de dispersion, et de l'éloignement des équipements par rapport aux tiers, le site ne sera pas à l'origine d'émissions d'odeurs perceptibles à l'extérieur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	L'activité du site n'engendrera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Des lampes dirigées vers les voies et parkings assurent l'éclairage et la sécurité pour les déplacements sur le site en période nocturne. Cet éclairage sera d'une puissance équivalente à des lampadaires implantés sur la voirie publique.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les principaux rejets atmosphériques générés par les activités d'usinage du bois et d'application de vernis dans le cadre du fonctionnement normal du site seront : - les émanations liées à l'emploi de solvants sur l'activité de vernissage (production de composés organiques volatils COV), - les poussières issues des postes et machines d'usinage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le process industriel n'utilise pas d'eau. Le réseau du site sera de type séparatif : eaux pluviales et eaux usées. Les eaux usées seront raccordées au réseau de la commune puis seront traitées par la station d'épuration située à Montfaucon. Les eaux pluviales de voiries seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre les eaux pluviales de toiture puis le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activité. Le réseau EP de la zone est raccordé à un bassin de temporisation.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Cf. rejet liquide.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	MDP prendra toutes les dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations pour assurer une bonne gestion des déchets de son entreprise : - limiter à la source la quantité et la toxicité de ses déchets - trier, recycler, valoriser ses sous-produits de fabrication. - choisir les solutions de traitement les mieux adaptées , en privilégiant tout d'abord, le réemploi, le recyclage, la valorisation, puis l'élimination

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection n'affecte la zone d'implantation de MDP. L'activité est éloignée de toute construction ou bâtiment pouvant présenter un attrait culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone industrielle dont la vocation est l'activité économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets en cours susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet MDP sont les suivants :
- Extension de l'élevage de volaille MARTIN Sébastien à Saint-Macaire-en-Mauges, commune de Sèvremoine (49)
- Construction d'une ferme éolienne à Tillières, commune de Sèvremoine (49).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de réduction prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du site sur l'environnement ou la santé sont :
- le site MDP ne génère pas d'effluents industriels aqueux
- les eaux pluviales transiteront par un bassin de temporisation avant rejet au milieu naturel.
- les eaux d'extinction incendie seront collectées dans un bassin de rétention
- utilisation de vernis dont la teneur en solvant est faible
- les poussières de bois générées par les postes d'usinage seront captés à la source et canalisés. Les dispositifs d'aspiration seront reliés à une installation de dépoussiérage. Les poussières de bois récupérées seront confinés dans des bennes métalliques étanches.
- Les rejets atmosphériques des fours de séchage UV des 2 lignes de vernissage seront canalisés et rejetés en toiture via des cheminées verticales.
- les déchets seront traités/recyclés par des filières agréées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Haute-Goulaine le, 05/03/2018

Signature

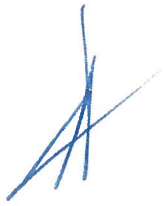

e en cliquant sur le cadre ci-dessus